



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 13 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

La publication « Contraception Atlas » de février 2017, réalisée par le Forum parlementaire européen sur la population et le développement, situe la politique d'information ainsi que l'accès et le conseil au sujet des contraceptifs au Luxembourg, en-dessous de la moyenne des pays voisins.

Selon le tableau publié, cette situation serait due au fait qu'il n'existe p.ex. pas de site du gouvernement donnant accès à des informations quant à l'accessibilité aux contraceptifs ou encore parce que la participation financière de la Sécurité sociale pour les contraceptifs ne serait pas très importante.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Le gouvernement est-il au courant de la publication en question ?
- Dans l'affirmative, quelles suites le gouvernement entend-il donner à ces informations afin d'améliorer le rang du Luxembourg dans cette statistique ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération

Françoise Hetto  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 mars 2017

**Concerne:** Question parlementaire n° 2762 du 13 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

**Réf. :** 81cx01ef6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de la soussignée à la question parlementaire n° 2762 du 13 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch concernant "Contraception".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2762 du 13 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch concernant "Contraception".**

Le gouvernement est-il au courant de la publication en question ?

Le gouvernement a pris connaissance de la publication « Contraception Atlas » de février 2017 élaborée par le Forum Parlementaire Européen sur la Population et le Développement (European Parliamentary Forum on Population & Development, EPF).

Dans la publication « Contraception Atlas » de février 2017, le Luxembourg se situe en 13<sup>ième</sup> position avec un score de 60,9% à égalité avec la Suède, alors que 45 pays sont évalués. Les pays les mieux placés sont la France avec 90,1% et la Grande-Bretagne avec 87,6%.

Afin d'obtenir ces résultats, deux questions ont été posées, à savoir la première quant à la disponibilité d'information en ligne concernant les contraceptifs (score du Luxembourg 58,3%), la deuxième question portant sur l'accès aux contraceptifs et aux conseils y relatifs (score du Luxembourg 62,4%).

Dans l'affirmative, quelles suites le gouvernement entend-il donner à ces informations afin d'améliorer le rang du Luxembourg dans cette statistique ?

Pour donner suite à cette publication, le gouvernement a pris contact avec le EPF afin d'obtenir des informations complémentaires dans le but d'améliorer le rang du Luxembourg dans cette étude.

À titre de précision, il faut noter que le Luxembourg prévoit le remboursement des contraceptifs (sans intervention médicale nécessaire) pour les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans à la hauteur de 80% du prix des contraceptifs. Selon les données de facturation CNS de 2016 et le nombre de personnes protégées résidentes de sexe féminin âgées de 16 à 25 ans, le taux de couverture est d'environ 52%.

En ce qui concerne l'accessibilité de l'information sur internet, le gouvernement évaluera l'opportunité de créer une page internet spécifique concernant les méthodes de contraception au Luxembourg. Toutefois, il faut préciser qu'il existe à l'heure actuelle des précisions sur le site internet du ministère de la santé concernant la contraception.

Enfin, le gouvernement est conscient des améliorations nécessaires en matière d'information et d'accessibilité à la santé affective et sexuelle au Luxembourg. Ceci se traduit dans la démarche déjà entamée par le gouvernement dans le cadre du Programme National de Promotion de la Santé affective et sexuelle, à savoir la création d'un Centre National de Référence (CNR) pour la santé affective et sexuelle. Ce centre vise à promouvoir la sensibilisation et l'information en matière de santé affective et sexuelle.